Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 739

Artikel: 23 septembre : initiatives énergétiques : avant... après!

Autor: Lehmann, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017070

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Initiatives énergétiques: avant... après!

Initiatives énergétiques: il faut maintenant faire le point, quelques semaines avant la cruciale consultation populaire de septembre. Pratiquement sur tous les grands thèmes portés par les deux textes sur lesquels le corps électoral est amené à se prononcer, «Domaine Public», depuis des années, a fait des propositions, décortiqué les enjeux politiques, techniques, financiers et sociaux. Pas de redites ici à l'intention de nos lecteurs; eux qui ont dû, bon gré mal gré, supporter nos obsessions au fil

des numéros, le biogaz ou la Cedra, le ménage pronucléaire ou le coût des centrales, les consommateurs drogués à l'électricité, et nous en passons!

Bouclons donc (provisoirement) la boucle avec un texte que Pierre Lehmann vient de rédiger. Soutien, bien sûr, aux initiatives, mais aussi coup d'œil sur l'avenir. Un petit abrégé de la réflexion qui, aux chapitres strictement énergétiques, ne nous semble pas pouvoir être éludée.

Il est clair qu'à long terme, et à condition que l'humanité arrive à éviter l'holocauste nucléaire, notre avenir énergétique est fixé dans ses grandes lignes: d'ici quelques décennies, voire, si tout va bien, un siècle, il n'y aura plus guère de ressources énergétiques non renouvelables et il faudra bien se contenter des seules énergies renouvelables, dérivées plus ou moins directement de l'énergie solaire

(et un peu aussi de la géothermie). Le nucléaire, comme le pétrole, le gaz naturel ou le charbon, n'est pas une énergie renouvelable et ne sera disponible que pendant une durée limitée, très courte par rapport aux temps historiques. Il ne change par conséquent strictement rien aux perspectives énergétiques à long terme.

Le développement de l'énergie nucléaire a donc été

«Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques»

Article 24quinquies, 3° à 6° alinéa (nouveaux)

- 3 Aucune nouvelle centrale nucléaire ne pourra être mise en service sur le territoire de la Confédération.
- 4 Les centrales atomiques existantes ne seront plus remplacées. La loi fixe les délais et les modalités applicables à la mise hors service de l'équipement nucléaire des centrales. La désaffectation avant terme de tels équipements, lorsque la sécurité de l'homme et la protection de l'environnement l'exigent, est réservée.
- 5 La construction et l'exploitation d'installations industrielles de production, d'enrichissement ou de retraitement de combustibles nucléaires sont interdites sur le territoire de la Confédération.
- 6 Seuls les déchets radioactifs produits en Suisse peuvent être déposés dans les installations servant à l'entreposage intermédiaire ou définitif de ces déchets. Son réservées les clauses d'accords internationaux, aux termes desquelles la Suisse est tenue de reprendre des déchets radioactifs produits sur son territoire, qui ont été retraités à l'étranger. L'aménagement de telles installations est subordonnée à une autorisation générale de l'Assemblée fédérale, autorisation qui ne peut être délivrée que si la sécurité de l'homme et la protection de l'environnement sont pleinement garanties. L'autorisation générale est soumise au référendum facultatif, conforméement à l'article 89, 2• alinéa, de la constitution.

Disposition transitoire

L'article 24quinquies, 3° alinéa, ne s'applique pas aux centrales nucléaires dont la construction était autorisée le 1° janvier 1980 par les autorités fédérales compétentes.

une erreur dès le début. Mais on peut admettre qu'on avait quelques excuses. D'abord, on ne savait pas que les ressources de combustible nucléaire étaient plus faibles que celles de pétrole; on n'avait pas réalisé que les déchets radioactifs constituaient un problème quasi insoluble; on s'extasiait à l'idée de savoir transformer de la matière en énergie. Cette extase n'a pas disparu d'ailleurs: aujourd'hui on s'évertue en plus à contrôler la fusion nucléaire, autre moyen de transformer de la matière en énergie.

Toute cette débauche de science et de technicité, sous prétexte de «besoins» en énergie, est, à mon avis, parfaitement futile, voire ridicule. Malheureusement, cette débauche n'est pas anodine. Elle est au contraire très dangereuse. Et si nous n'y mettons pas un frein, elle risque de nous plonger bientôt dans une situation inextricable. En effet, au fur et à mesure que l'électricité d'origine nucléaire, donc non renouvelable, se substitue à d'autres agents énergétiques pour des besoins fondamentaux mais non spécifiquement électriques comme, entre autres, le chauffage des locaux, la société devient de plus en plus tributaire d'une production d'énergie distribuée à partir de grandes centrales. Oue se passera-t-il le jour où cette production s'arrêtera, événement parfaitement inéluctable?

UNE CROISSANCE DÉRAISONNABLE

La vente promotionnelle de la marchandise électricité à laquelle se livrent les distributeurs et producteurs a d'autant plus de succès que l'électricité est l'agent énergétique le plus facile à utiliser et que les frais d'installation chez l'utilisateur sont relativement faibles. Il en est résulté une croissance déraisonnable de la consommation d'électricité. Aujourd'hui en Suisse, environ la moitié de l'électricité consommée sert à faire de la chaleur avec des rendements d'autant plus lamentables que la

part du nucléaire dans la production d'électricité est élevée. On peut déplorer en plus que beaucoup d'appareils qui représentent, en eux-mêmes, des applications raisonnables de l'électricité, comme par exemple, les machines à froid et les moteurs électriques, aient de très mauvais rendements. Saviez-vous que beaucoup de congélateurs en fonction aujourd'hui consomment trois fois plus d'électricité qu'il n'est vraiment nécessaire, simplement parce qu'ils sont mal conçus, ou mal isolés, ou mal entretenus, ou défectueux? Saviez-vous que beaucoup de moteurs électriques que l'on trouve dans des appareils ménagers ou des pompes de circulation, ont des rendements de l'ordre de 60% alors qu'un moteur électrique construit avec soin mais sans perfectionnement particulier, peut sans autre dépasser 90 %?

UN «BESOIN» FABRIQUÉ

Et il y a les gaspillages purs! Ils sont peut-être moins répandus, mais ils sont d'autant plus ahurissants: résistances électriques dans des chéneaux et sur des toitures pour faire fondre la neige à mesure qu'elle tombe. Résistances électriques dans des routes pour faire fondre la neige de manière à éviter les travaux de déneigement. Piscines chauffées à l'électricité. Chauffages électriques équipant des immeubles mal isolés. Résidences secondaires chauffées à l'électricité et dont on maintient la température même pendant que personne n'est là (soit pendant la plus grande partie du temps). Chauffages infrarouges installés sur des terrasses de café à ciel ouvert. Et je ne sais sûrement pas tout.

Tous ces mauvais rendements et ces gaspillages entrent en compte dans ce que l'on présente comme le besoin en électricité et au nom duquel on voudrait nous faire accepter des centrales nucléai-

SUITE ET FIN AU VERSO

«Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement»

Article 24 octies (nouveau)

- 1 La Confédération applique, en collaboration avec les cantons et les communes, une politique énergétique répondant aux objectifs suivants:
- a) accroître la qualité de la vie en maintenant la production et la consommation d'énergie à un niveau aussi faible que possible;
- b) garantir la sécurité de l'homme et la protection de l'environnement;
- c) préserver pour les générations futures les richesses naturelles et l'environnement;
- d) assurer l'approvisonnnement en énergie de manière à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux, en évitant toutefois de rendre le pays tributaire d'agents énergétiques importés et non-renouvelables ainsi que de technologies lourdes;
- e) mettre en œuvre, en priorité, les sources d'énergie indigènes renouvelables, en veillant à ne pas altérer les sites;
- f) décentraliser la production d'énergie.
- 2 La Confédération édicte des prescriptions, ou établit des principes dont les cantons devront assurer l'application, dans les domaines suivants:
- a) exigence minimums en matière d'isolation thermique des constructions nouvelles ou de celles qui font l'objet de transformations ou de rénovations et sont sujettes à autorisation;
- b) bilan thermique des bâtiments locatifs et communication des résultats aux locataires;
- c) dispositions encourageant l'utilisation de moyens de transport à faible consommation énergétique et décourageant l'utilisation des autres moyens de transport;
- d) calcul et déclaration du rendement énergétique d'installations, de machines et de véhicules;
- e) incitations financières aux économies d'énergie, à l'amélioration du rendement énergétique d'installations, machines et véhicules, à l'amélioration des techniques d'utilisation de l'énergie et à la recherche, au développement et à la mise en œuvre de sources d'énergie renouvelables et indigènes;
- f) suppression des tarifs incitant à la consommation d'énergie;
- g) limitation de la fourniture d'électricité à des fins de production de chaleur ou de froid (climatisation), et reprise obligatoire par les distributeurs sur leur réseau, d'électricité provenant d'installations de couplage chaleur-force, à un prix correspondant à l'utilité marginale de cette électricité pour l'exploitant du réseau.
- 3 Aux fins de financier les mesures prévues aux alinéas 1 et 2, la Confédération institue par voie législative des taxes d'affectation spéciale sur les combustibles fossiles non renouvelables et sur l'électricité d'origine nucléaire et hydraulique. Une quantité d'énergie de base, calculée par tête d'habitant, est exonérée de ces taxes. Il ne peut être perçu d'impôt sur l'énergie s'il n'est pas spécialement affecté à l'un des buts visés aux alinéas 1 et 2 du présent article. L'article 36ter, alinéas 1 et 2, de la Constitution relatif à la surtaxe sur les carburants est réservé.
- 4 75 pour cent au moins du montant affecté par la Confédération à la recherche dans le domaine de l'énergie doit être consacré à des travaux visant à atteindre les objectifs définis au 1er alinéa ou au financement de mesures au sens de l'alinéa 2. Les résultats de cette recherche doivent être publiés.
- 5 L'exécution des dispositions prévues à l'alinéa 2 et la perception des taxes prévues à l'alinéa 3 incombent aux cantons, pour autant que la législation fédérale n'en dispose pas autrement. La collaboration des communes sera réglée par le droit cantonal, celle des organisations privées par le droit fédéral.

Dispositions transitoires

- 1 La législation d'exécution de la Confédération relative à l'article 24octies doit être élaborée et mise en application, sous réserve du référendum, dans les trois ans qui suivent son acceptation par le peuple et les cantons.
- 2 Jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation d'exécution de la Confédération et de celle du canton de site concerné, il ne sera plus accordé d'autorisation pour l'exploitation de centrales de production d'énergie hydraulique ou thermique conventionnelles dépassant une puissance de 35 MWe ou 100 MWth. Cette disposition ne s'applique pas aux centrales nucléaires dont la construction était autorisée le 1° janvier 1980 par les autorités fédérales compétentes.

23 SEPTEMBRE (suite)

Initiatives énergétiques: avant... après!

res supplémentaires avec toute la cohorte des nuisances qui leur est propre. De plus, on installe à qui mieux mieux des gadgets électriques d'utilité marginale, voire nulle, comme les sèche-mains électriques (puissance de l'ordre de 1 kW) que l'on trouve de plus en plus à côté de lavabos publics, voire privés. La gadgèterie électrique et électronique est vantée avec insistance comme une expression du progrès, de manière que nous considérions comme désirable, voire inéluctable, le fait de nous en encombrer. Cette gadgèterie change d'ailleurs de plus en plus vite et certains appareils sont dépassés le jour où on les achète. Il faut produire toujours plus vite de manière à rester compétitif, et cette fabrication exige bien sûr aussi de l'électricité supplémentaire qui augmente d'autant nos prétendus besoins.

Les compagnies d'électricité qui ont investi des

sommes énormes dans le nucléaire veulent maintenant nous faire croire que l'indigestion d'électricité est nécessaire à notre bonheur. C'est ce que le lobby électronucléaire (EN) répète ces temps à pages entières de réclames dans les journaux et c'est là dessus qu'il axe sa propagande contre les initiatives. EN oublie bien entendu de préciser ce qui arrivera lorsque le nucléaire sera au bout du rouleau. Tout au plus l'entendra-t-on dire qu'il a foi dans l'avenir de la fusion, alors que rien aujourd'hui ne laisse présager que cette technique soit un jour utilisable. Pour l'heure, la recherche sur la fusion est avant tout grande dévoreuse d'énergie électrique et il paraît de moins en moins probable qu'elle soit un jour à même de rembourser l'énergie qu'elle a englouti sous prétexte de nous fournir, un jour dans le futur, de l'électricité quasi gratuite et en quantités quasi illimitées.

Souvenez-vous: on a aussi prétendu que les centrales nucléaires fourniraient une électricité tellement bon marché et en quantités si abondantes, que cela ne vaudrait plus la peine de la facturer. Aujourd'hui, ces centrales sont responsables de l'augmentation des tarifs d'électricité.

Toute cette frénésie pour produire toujours plus d'électricité de manière savante et centralisée détourne l'attention des questions les plus importantes: de l'électricité, pour quoi faire? et: quelle est la meilleure manière de satisfaire les besoins en électricité?

TÔT OU TARD

Le mérite des initiatives est de porter l'accent sur ces questions que nous serons tôt ou tard obligés de nous poser.

La première initiative veut éviter que nous prenions le risque d'augmenter encore la production d'électricité nucléaire. C'est d'autant plus nécessaire que l'énergie nucléaire présente, en plus des inconvénients évoqués plus haut, des dangers considérables. La seconde initiative propose des mesures concrètes pour nous sortir sans trop d'à-coups de la fuite en avant actuelle. Cette approche est bien entendu opposée à celle de EN, qui semble

ÉNERGIE ET DÉCHETS

Demandez le programme DP!

A titre de rappel et d'exemple, voici les articles que DP a publiés ces quelque quarante derniers numéros, tant sur les enjeux énergétiques que sur la question plus précise des déchets radioactifs. Tous ces textes sont disponibles à l'administration du journal:

700 (2, 3). Cul-de-sac. La bataille des dépotoirs. — I. Sociétés droguées à l'énergie (P. L.).

701 (2, 3). La bataille des dépotoirs. — II. La convalescence sera longue; 2. La santé par l'équilibre; 3. Choix énergétiques; 4. Le prix du nucléaire (P. L.).

702 (2, 3). La bataille des dépotoirs. — III. Une centaine d'années pour changer de cap; 5. La période de transition; 6. Médicaments urgents (P. L.).

705 (1, 2). Pour un compte atomier (Y.J.) — Annexe. La partie visible d'un iceberg financier (emprunts Gösgen).

706 (6, 7). Credo. Nucléaire à l'offre sans demande — Fièvre.

Petite leçon d'extrapolation (la preuve du non-besoin d'électricité en Suisse en 2040).

708 (2, 3). Avenir. Kaiseraugst, la police, le fric et la troupe. 708 (6, 7). Festivités zurichoises. Emotions chez les nucléocrates (Association suisse pour l'énergie) (P. L.).

709 (2, 3). Climats. Pluies acides au secours du nucléaire (P.L.).

713 (2, 3). Economies d'énergie. Pas seulement le pétrole, mais aussi l'électricité (P.L.).

714 (1-3). Coûts. La spirale nucléaire.

717 (6, 7). E. N. en campagne (P. L.).

724 (4). Genève. Un piège pour l'initiative «L'énergie, notre affaire».

724 (4, 5). Pour mémoire. Une autre politique énergétique (initiative «in extenso»).

724 (5, 7). *Point de vue*. Energie: le besoin sur commande (J. Neirynck).

730 (1, 2). Pour une poignée de Kwh (faiblesse du débat parlementaire sur les initiatives) (J. D.).

733 (4). Des barrages aux centrales. Energie: la facture valaisanne.

735 (2, 3). Laisser-faire. Desmeules et les potiches (Compagnie vaudoise d'électricité).

736 (6, 7). CO₂. Effets de manches et effets de serre (P.L.). Annexe: Hugh Elsaesser. La réalité et les modèles.

737 (1, 2). Arrogance et mépris (le débat public selon le lobby pronucléaire) (L. B.). Annexes: Démocratie. Des fonds confisqués — Technocratie. La toile d'araignée électronucléaire.

737 (3). Lobby à l'œuvre. Le nucléaire contre le charbon (P.L.).

Déchets radioactifs

712 (8). Ollon. L'exemple du fluor.

715 (8). Déchets moyennement radioactifs. Des rapports, mais pas d'études (Ollon).

716 (1, 2). La coopérative et le pékin (Cedra) (M.B.).

721 (8). Des baignoires aux modèles. Ollon: des inconnues partout (Cedra-Ökos) (M.B.).

723 (2). Trous. Les découvertes de la Cedra (P. L.).

723 (2, 3). RFA. Une ruine coûteuse (centrale nucléaire en panne).

725 (1). Après la Cedra (L.B.).

725 (2, 3). Comment la Cedra a choisi Ollon.

27 (6). Dix minutes de discussion (séminaire de l'Aspea).

727 (6). Etats-Unis. Fuites et contaminations.

738 (6). Déchets radioactifs. Les Américains ont des doutes.

incapable d'une réflexion long-terme. Si l'initiative propose une désescalade progressive permettant d'augmenter la qualité de la vie tout en réduisant la consommation d'énergie, EN, de son côté, présente l'augmentation de la consommation d'électricité comme inéluctable et affirme que notre bonheur est proportionnel à cette consommation; il n'apporte bien sûr aucune preuve à l'appui de ces affirmations et refuse d'en débattre publiquement avec les partisans des initiatives.

La seconde initiative comprend quatre points principaux qu'on peut résumer comme suit:

- 1. La production d'énergie est subordonnée à la qualité de la vie, à la protection de l'environnement et la sauvegarde du patrimoine, toutes choses dont les générations futures doivent aussi pouvoir profiter.
- 2. Encouragement aux mesures d'économie d'énergie et aux énergies indigènes renouvelables.
- 3. Imposition d'une taxe sur les énergies non renouvelables et distribuées si la consommation par habitant dépasse une valeur de base. La taxe est destinée à financer les mesures d'économie et la mise en valeur des énergies renouvelables.
- 4. Réorientation de la recherche dans le domaine de l'énergie de manière qu'elle vienne appuyer les efforts décrits sous 1) et 2).

DÉSAMORCER LA BOMBE

Comme on le voit, l'acceptation des initiatives permettra de désamorcer la bombe à retardement énergétique que nous prépare la politique actuelle axée sur l'électricité à gogo et à toutes les sauces. La consommation d'électricité n'est pas un but en soi et le gaspillage d'électricité n'améliore pas la qualité de la vie. Ce gaspillage est un luxe dérisoire qui a des contre-parties extrêmement graves: la production de déchets radioactifs dangereux pendant des millénaires, la dégradation de sites par l'implantation des centrales avec leurs tours de

refroidissement et des lignes à haute tension toujours plus nombreuses, plus hautes et plus dévoreuses d'espace, la fragilité d'un système supercentralisé tributaire de l'étranger pour son uranium et pour le retraitement de ses déchets, la déresponsabilisation des citoyens ficelés à un système énergétique qui leur échappe de plus en plus (sans parler des difficultés qu'il faudra surmonter lorsque ce système hypertrophié s'écroulera faute de ressources).

L'acceptation des initiatives est une manière de dire que nous voulons rester responsables et que nous sommes décidés à maintenir un monde vivable pour les générations futures. Est-ce que cela implique de gros sacrifices? Répondre à cette question, c'est d'abord relever les points suivants:

- Le nucléaire est incapable de faire rouler les voitures. L'avenir du parc automobile est donc le même avec ou sans production d'énergie nucléaire, ceci d'autant plus que les réserves d'énergie sous forme d'uranium sont plus faibles que celles de pétrole et de gaz naturel.
- Le nucléaire est incapable de se substituer à grande échelle au pétrole pour le chauffage des locaux et ne peut pas concurrencer les économies d'énergie de chauffage (isolation et amélioration des rendements). On peut ajouter que les adversaires des initiatives sont ceux-là même qui prédisent un accroissement de la consommation de pétrole en Suisse d'ici la fin du siècle, et malgré le nucléaire. On n'est pas plus incohérent.
- Nous sommes condamnés aux économies d'énergie et aux ressources indigènes et renouvelables. Le nucléaire, qui n'est ni renouvelable, ni indigène, ne permet pas d'échapper à cette fatalité. Il ne peut que rendre plus difficile la transition vers une politique énergétique réaliste.

L'acceptation des initiatives n'implique donc aucun sacrifice qu'il n'y aurait pas lieu de faire aussi si elles étaient refusées.

Notre consommation totale d'énergie finale se situe aujourd'hui à environ 670 PJ (1 PJ équivaut

à environ 24 000 tonnes de mazout). Sur ce total, le 62% est utilisé pour faire de la chaleur, le 35% pour du travail mécanique (surtout pour le trafic) et les 3% restant pour l'éclairage et la chimie.

De combien d'énergie pouvons-nous disposer à partir des ressources renouvelables et indigènes? La réponse n'est pas simple, car cela dépend de notre choix de société, de notre manière de vivre.

CHOISIR SA VIE

Si nous décidons de faire des cultures énergétiques à grande échelle et sacrifions une part importante de notre sol à cet exercice, si nous mettons des barrages partout où faire se peut, si nous installons d'énormes centrales solaires dans les alpes, si nous exploitons toute la géothermie disponible, nous pourrons diposer sous forme renouvelable de plus d'énergie que nous n'en avons aujourd'hui avec des ressources non renouvelables.

Mais nous pouvons aussi décider, comme le propose la deuxième initiative, que la qualité de la vie et la protection de l'environnement ont la priorité sur la consommation d'énergie. Dans ce cas, nous affecterons à la production d'énergie une part raisonnable de notre sol et de nos efforts, et la quantité totale d'énergie finale disponible sera de l'ordre du tiers de la quantité actuelle. Cela est considérable et notre vie sera loin d'être spartiate. Elle sera d'autant plus agréable que nous utiliserons l'énergie à bon escient. De fait, il n'y aura guère de problème pour le chauffage des locaux, ni pour les transports en commun, ni pour les applications spécifiques de l'électricité (moteurs, électronique, éclairage, appareils ménagers). Ce qui fera problème, c'est le maintien sur les routes des 3 millions de véhicules privés qui circulent aujourd'hui en Suisse (1 voiture pour deux personnes, vieillards et nourrissons compris). Mais, encore une fois, le nucléaire ne peut rien pour nos voitures et une réduction de la frénésie motorisée ne peut qu'améliorer la qualité de la vie. P.L.